



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

OFFRE D'EMPLOI

Le Pôle Jeunes de l'APSA RECRUTE :

Psychomotricien(ne) – H/F

2 CDI temps partiels (2 fois 0,70 ETP)
sont disponibles sur le Pôle Jeunes

**Possibilité d'aménagement du poste au choix
soit en CDI temps complet soit en CDI à temps partiel**

Poste à pourvoir dès que possible

Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du
15 mars 1966

Faire acte de candidature (**CV et lettre de motivation**) auprès de :

Madame la Directrice du Pôle Jeunes de l'APSA

116, avenue de la Libération

86 000 POITIERS

sgontier@a-p-s-a.org

Le Pôle Jeunes de l'APSA accueille 236 usagers entre 0 et 20 ans, porteurs de déficience sensorielle avec ou sans handicaps associés. Il est composé des établissements suivants : CESSA, CESSHA, SEES, SESSAD, SSEFIS et CAMSP.



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

Vous intervenez sur le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et sur le CESSA CESSHA (Centre d'Education Spécialisée pour enfants SourdAveugles / Centre d'Education Spécialisée pour enfants Sourds avec Handicaps Associés). Sous la responsabilité de la direction et du chef de service, vous travaillez en relations directes avec l'équipe pluridisciplinaire, les familles et les partenaires.

DESCRIPTION DE POSTE :

- Réaliser les bilans et suivis en psychomotricité
- Prévenir, évaluer et prendre en charge les troubles psychomoteurs et sensori-moteurs
- Soutenir et guider les familles dans la compréhension des particularités de leur enfant
- Assurer les liens avec les partenaires libéraux ou hospitaliers
- Participer à la construction du projet individualisé de l'enfant
- Travail en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Mettre en œuvre le projet associatif et le projet d'établissement
- Contribuer à la transversalité des prestations offertes aux usagers au niveau du Pôle Jeunes

PROFIL :

- Titulaire du DE de psychomotricité
- Maîtrise de l'outil informatique
- La connaissance de l'autisme, de la déficience sensorielle et de la LSF serait un plus
- Permis B

REMUNERATION : Barème de la Convention Collective 1966, selon ancienneté